



PROJETS ACRA AU TCHAD 2023

« **Les OSC en action pour dire non aux violences faites aux enfants** », financé par l'Union Européenne et Fondazione IPSOS ;

« **Projet d'Assistance/Éducation en faveur des réfugiés et populations hôtes installés au Tchad dans la zone du Sud** », financé par UNHCR ;

« **Le défi de la crise oubliée au Tchad : les organisations de la société civile luttent contre les violences de genre** », cofinancé par l'Union Européenne ;

« **Jeunesse en action pour l'avenir du Tchad** », financé par l'Union Européenne ;

« **La société civile en action pour assurer le respect du droit foncier au Tchad** », cofinancé par l'Union Européenne.



ACRA est une ONG laïque et indépendante présente au Tchad dès sa création en 1968. Elle s'engage depuis plus de 50 ans dans la promotion de l'éducation et la protection de l'enfant, la lutte contre la pauvreté et le soutien à la souveraineté alimentaire, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles et la défense des droits humains. ACRA travaille en étroite collaboration avec les Organisations de la Société Civile, les autorités et les populations locales pour promouvoir des solutions durables, participatives et inclusives.

Quartier Moursal, Avenue Kondol, Rue 5088
Face de l'église de la famille victorieuse
BP1099, N'Djamena, Tchad
acratchad@acra.it

www.acra.it @ACRATCHAD

Partenaires Institutionnels



Ministère de l'Education Nationale et de la promotion civique

Partenaires Internationaux



Partenaires Nationaux



Treizième Campagne Nationale 2023 en faveur du droit à l'éducation et à l'enregistrement à l'état civil



UN ENFANT ENREGISTRÉ, UN ENFANT PROTÉGÉ. L'ÉDUCATION, C'EST SON DROIT !



L'ENGAGEMENT DE ACRA

“ Dans le cadre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par le gouvernement du Tchad le 28 juillet 1990, ACRA lance la **13^{ème} campagne nationale de sensibilisation à la scolarisation et à l'enregistrement des enfants à l'état civil**. La campagne est soutenue et organisée en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique, les autorités locales, les partenaires de la société civile, la FENAPET, les ONG, l'UNICEF, l'UE, et l'UNHCR. ”

OBJECTIF GENERAL DE LA CAMPAGNE 2023 :

- Contribuer à une prise de conscience collective sur les droits des enfants à la scolarisation et à l'enregistrement à l'état civil.

OBJECTIFS SPECIFIQUES 2023 :

- Promouvoir l'enregistrement des filles et des garçons à la naissance dans le but de favoriser leurs accès à l'école ;
- Favoriser le respect des droits des enfants à la scolarisation et à l'enregistrement à l'état civil.



LE DROIT A LA SCOLARISATION AU TCHAD

Au Tchad **20% de la population est âgée de moins de 5 ans**. Malgré cela, plusieurs facteurs continuent à empêcher aux enfants d'accéder à l'école : le manque de services d'éducation appropriés, le fort taux de pauvreté, la diffusion du travail des mineurs, les mariages précoces sont entre autre les causes principales.

La **non-scolarisation des filles et garçons** reste un problème significatif : 62% des enfants de 3 à 17 ans ne fréquentent pas l'école, alors qu'on estime que plus de 3,2 millions d'enfants et adolescents se trouvent en dehors du système scolaire selon les données de l'UNICEF.

Cela démontre qu'au Tchad seulement une minorité des enfants a la possibilité de recevoir une **éducation accessible et de qualité** et de bénéficier de son droit à la scolarisation.



L'ENREGISTREMENT A L'ETAT CIVIL AU TCHAD

Au Tchad, les **taux d'enregistrement** à l'état civil restent **très faibles** et le phénomène des « enfants invisibles », c'est-à-dire qui ne possèdent pas de documents d'identité, est répandu dans toutes les provinces du pays. En effet, on estime que seulement 7,6% des enfants de moins de 5 ans sont enregistrés auprès de l'autorité civile, alors que le nombre des élèves qui ne possèdent pas leur extrait d'acte de naissance est estimé à 600.000 enfants selon les données de l'UNICEF.

L'ECOLE COMMENCE POUR L'ETAT CIVIL

L'enregistrement des enfants à l'état civil est le premier pas pour garantir leur protection. Les enfants non enregistrés à leur naissance risquent de perdre leur droit à une identité officielle, à un nom, à une nationalité et de n'avoir pas la possibilité d'accéder à l'école et de construire leur avenir.

Enregistrer les enfants à l'état civil peut contribuer à la **protection de leurs droits** et, en particulier, garantir leur **droit à la scolarisation** : avoir un acte de naissance permet aux jeunes filles et garçons de prouver leur identité et d'avoir l'opportunité d'accéder à une éducation inclusive et de qualité.

